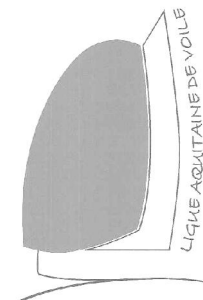


Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson



AVIS de COURSE

Régates de Ligue Dériveurs



Dimanche 28 mars 2010

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :
 - optimist minime et benjamin
 - dériveurs simples : Finn, laser4.7, Laser radial, Laser standard, Europe
 - dériveurs doubles : 420, 470, Fireball, l'Equipe, Snipe, 28^{er}
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible au secrétariat du club le jour de la régata ou sur le site du club (cerclevoilebordeaux.com).
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : gratuit

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : 28/04/2010 de 9h à 10h30
- 5.2. Jours de course :
Pour toutes les séries : 1^{er} signal d'avertissement à 11 heures légales

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles lors de la confirmation d'inscription le 28/04/2010
- affichées selon la prescription fédérale

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane et/ou trapèze

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : un

8.2. Trois courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76)

3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 63 01 32 77 email : voilecvbcm@hotmail.fr